

Mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de se prémunir contre les menaces CBRN

La sécurité publique est l'une des principales préoccupations du gouvernement du Canada. C'est la raison pour laquelle il a consacré une somme de 7,7 milliards de dollars à ce poste dans son budget de 2001. De cette somme, plus d'un demi-milliard de dollars ont été affectés au renforcement de notre capacité de prévention des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et de nos mesures d'intervention, ce qui comprend l'achat de matériel et des séances de formation des premiers intervenants.

Le Canada ne fait l'objet d'aucune menace CBRN particulière à l'heure actuelle et le risque global de subir une attaque de cette nature est considéré comme faible. Cependant, comme les conséquences d'un incident CBRN risquent d'être graves, il est important d'être bien préparé. Le Canada, comme beaucoup d'autres pays qui partagent la même préoccupation, renforce sa capacité d'intervention. De cette manière, notre pays pourra mieux réagir à toute situation d'urgence, comme les accidents industriels, les déversements de matières dangereuses et les catastrophes naturelles.

Les armes qui peuvent servir à une attaque CBRN sont nombreuses et variées :

- Biologiques (variole, charbon, peste);
- Chimiques (produits disséminés au moyen d'explosifs ou d'aérosols);
- Radiologiques et nucléaires (comme la « bombe sale », qui dissémine des matériaux radioactifs au moyen d'explosifs classiques).

Ces agents peuvent être déployés secrètement, sans engendrer de scène de crime apparente

et demeurer non détectées pendant plusieurs jours et même davantage.

Somme toute, il y a très peu de terroristes qui ont vraiment tenté de causer des pertes civiles massives au moyen d'agents CBRN. Il est beaucoup plus fréquent d'avoir affaire à de faux engins ou d'entendre proférer des menaces non fondées. Mais comme il est souvent difficile de distinguer un faux engin d'un véritable engin, les menaces à elles seules peuvent être extrêmement coûteuses et perturber gravement l'activité humaine. En présence d'un faux engin ayant toutes les apparences d'un vrai, il n'y a pas d'autre choix que de réagir comme s'il s'agissait d'un vrai, en faisant forcément appel à toutes les ressources nécessaires.

Responsabilités de la protection civile du Canada

Le gouvernement du Canada, responsable de l'amélioration des mesures de protection civile au Canada, travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires afin d'assurer l'adoption de normes de services d'urgence uniformisées dans l'ensemble du Canada et la capacité d'intervention à l'échelle nationale dans les situations d'urgence de toute nature.

Les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection civile sont définies dans la *Loi sur les mesures d'urgence* (1988), la *Loi sur la protection civile* (1988) et la *Politique fédérale relative aux situations d'urgence* (mise à jour en 1995). Divers plans ont été mis en place à l'échelle nationale afin d'assurer la protection du public et de guider la réponse de l'administration fédérale en cas d'urgence.



Comme pour toute autre situation d'urgence, le gouvernement fédéral partage avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales la responsabilité des interventions en cas d'incident CBRN. Les premiers intervenants en cas d'urgence civile sont les services de police et de pompiers ainsi que le personnel médical d'urgence. Si des secours additionnels sont nécessaires, les responsables locaux s'adressent aux autorités de la province ou du territoire, qui peuvent à leur tour demander l'aide du gouvernement fédéral.

Dans la pratique, il peut suffire de quelques minutes pour que la responsabilité d'une intervention passe de l'échelon local à l'échelon national, le temps de déterminer quelles sont les ressources et les compétences nécessaires et de déclencher leur intervention. Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), qui gère ce processus à l'échelon fédéral, entretient des rapports opérationnels étroits avec les autorités provinciales, territoriales et locales responsables des situations d'urgence et administre un répertoire des ressources et des spécialistes dans différents domaines.

En cas d'attentat terroriste, le gouvernement du Canada et la GRC sont les premiers responsables, sur le plan opérationnel, de la gestion des situations d'urgence et de la mise en œuvre de certaines mesures comme l'application de la loi, le renseignement, la surveillance, les négociations et les enquêtes. La GRC est assistée des services de police provinciaux, territoriaux et municipaux, qui ont la responsabilité d'assurer la sécurité publique dans les limites des provinces et des territoires, et compte aussi sur l'appui d'autres premiers intervenants.

Les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que les administrations municipales assument la responsabilité première de la gestion des conséquences

éventuelles des situations d'urgence — les services essentiels nécessaires à la gestion et à la résolution des problèmes découlant des situations d'urgence, comme la lutte contre les incendies, les services d'assistance générale, les services médicaux et de santé ainsi que les services de recherche et de sauvetage en milieu urbain.

Plusieurs ministères et organismes unissent leurs efforts pour assurer la coordination des interventions fédérales :

- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
- Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)
- Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)
- Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Ministère de la Défense nationale (MDN)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
- Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC)
- Santé Canada
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Solliciteur général Canada

Une stratégie globale

Bien qu'il soit essentiel de disposer de moyens de réponse et de rétablissement efficaces, le meilleur moyen de défense contre les menaces CBRN consiste d'abord et avant tout à prévenir les attentats ou, à tout le moins, à en minimiser les répercussions. À cette fin, diverses mesures proactives sont nécessaires, comme la collaboration à l'échelle nationale et internationale, la sécurité et le renseignement, la surveillance et la formation.

Collaboration à l'échelle internationale

La réponse efficace au terrorisme CBRN repose sur la coopération et la coordination entre tous les ordres de gouvernement, les organismes d'intervention et les partenaires internationaux. Le Canada collabore étroitement avec les États-Unis afin d'assurer la coordination des interventions en cas d'attentat CBRN ayant des répercussions des deux côtés de la frontière. Pour faciliter cette collaboration, nos deux pays ont conclu un protocole d'entente définissant les règles à suivre en cas d'attentat CBRN.

Le Canada adhère aussi à plusieurs accords internationaux, comme le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*, la *Convention sur les armes chimiques* et la *Convention sur les armes biologiques et à toxines*. Ces traités sont des mécanismes internationaux clés destinés à aider à mettre un frein à la prolifération des armes de destruction massive.

Ces accords s'ajoutent à un large éventail de mesures visant à renforcer notre intervention en cas de menace CBRN, comme :

- Le *Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes*, auquel adhèrent le Canada et ses partenaires du G8;
- Un document sur les « pratiques exemplaires » à mettre en œuvre en cas d'attentat CBRN, que le Canada a préparé afin de diffuser son expertise au sein du G8 et dans le reste du monde;
- L'approbation par le G8 des six principes élaborés par le Canada se rapportant au renforcement des traités sur la non-prolifération, à l'amélioration des mesures de sécurité relatives aux matières servant à la production des armes de destruction massive, à la réduction de la quantité de telles matières et au renforcement des

mécanismes de contrôle des exportations et de la circulation frontalière.

La sécurité et le renseignement

Certains ministères et organismes gouvernementaux comme le SCRS, la GRC et le MDN poursuivent des activités de renseignement dans le but de traquer les groupes terroristes qui s'intéressent aux armes CBRN, d'évaluer leurs conséquences potentielles et, le cas échéant, de prévenir les attentats qui pourraient être commis avec ces armes.

Le SCRS est un organisme clé qui s'efforce de détecter toute tentative visant à mettre la main sur la technologie, des connaissances qui permettraient de développer des armes de destruction massive ou des matières de base du Canada. Le SCRS collabore étroitement, tant sur le plan national qu'international, avec les ministères et organismes fédéraux qui sont chargés de l'application de la loi ou qui possèdent l'expertise nécessaire pour produire une évaluation détaillée de la menace de prolifération. Il collabore aussi avec des organismes publics et privés dans le but de mieux faire connaître le danger que représentent pour le Canada les gouvernements étrangers et les organisations terroristes qui voudraient acquérir des armes de destruction massive.

Surveillance

Pour prévenir le terrorisme CBRN, la rapidité d'intervention est primordiale. La surveillance est un facteur particulièrement critique dans le cas de la propagation secrète d'un agent biologique, car il peut s'écouler des jours ou même des semaines avant que cette propagation soit découverte. Pour détecter rapidement une poussée épidémique, il faut pouvoir compter sur des spécialistes de la santé publique vigilants et bien formés, qui

sauront reconnaître l'événement et le signaler à leurs partenaires responsables des interventions.

Pour prémunir le public contre ce genre de menace, propagée dans le secret ou autrement, Santé Canada a mis sur pied à l'intention des intervenants en situations d'urgence différents programmes en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. La formation porte sur des sujets comme l'identification des agents biologiques, le confinement, la manipulation des colis suspects et la reconnaissance à la frontière des individus susceptibles de montrer des signes d'exposition à des agents biologiques ou chimiques.

La surveillance des menaces radiologiques relève de certains ministères et organismes comme le Bureau des matériaux médicaux de Santé Canada. Dans le cadre du Plan fédéral d'intervention en cas d'urgence nucléaire, le Bureau fournit des services de surveillance, de notification et de mise en œuvre en cas d'urgence radionucléaire. Il gère un réseau de surveillance de la radioactivité chargé de la vérification des niveaux de radiation dans l'air, l'eau et les aliments; il participe à des activités de surveillance de la radiation à l'échelle mondiale conformément au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; enfin, il exerce une surveillance « en temps réel » des matériaux radioactifs dans les endroits stratégiques comme les aéroports et les ambassades.

Protection de la santé

Le budget de 2001 prévoyait une somme de plus de 100 millions de dollars répartie sur six ans pour la protection de la santé, 48 millions de dollars de cette somme devant servir à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de la variole, y compris la révision du Plan d'urgence national contre la variole du

Ministère, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux. Le Réseau d'information sur la santé mondiale (RISM) est un réseau unique de détection rapide de l'éclosion de maladies qui a été établi par Santé Canada en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le RISM amasse de l'information issue de reportages des médias du monde entier sur des problèmes majeurs de santé publique, en plus de fournir de l'information « en temps réel », et ce, en tout temps.

Santé Canada maintient aussi une réserve nationale de secours de 330 millions de dollars, qui contient des fournitures médicales et pharmaceutiques dont les stocks ont été récemment enrichis. Ces fournitures, gardées dans des entrepôts disséminés dans toutes les régions du Canada, peuvent être rapidement acheminées dans les provinces et les territoires selon la demande.

Un réseau de laboratoires situés dans toutes les régions du pays, établi en 2001, permet d'examiner et d'identifier rapidement des spécimens biologiques terroristes. Le laboratoire principal, situé à Winnipeg, fait partie d'un petit réseau mondial de laboratoires de niveau 4 possédant le matériel nécessaire pour manipuler quelques-uns des agents pathogènes les plus virulents au monde.

Un comité consultatif national de spécialistes CBRN provenant de toutes les régions du pays conseille aussi le ministre de la Santé sur la façon de se prémunir contre les actes de terrorisme biologique et sur les mesures à prendre.

Formation

Tous les organismes premiers intervenants responsables de la gestion des conséquences d'un attentat, c'est-à-dire les services de pompiers, les services médicaux d'urgence, etc., reçoivent une

formation continue qui porte en grande partie sur un scénario terroriste « traditionnel ». Cependant, la préparation contre les attentats CBRN, qui exige une surveillance plus étroite, des méthodes et du matériel spécialisés et la coordination entre les organismes, nécessite en plus une formation poussée.

Le budget de 2001 prévoyait une somme de 59 millions de dollars répartie sur six ans pour la formation CBRN des premiers intervenants, 20 millions de dollars sur six ans pour la mise en place à l'échelle nationale d'un système d'équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain et 10 millions de dollars sur deux ans pour l'acquisition de matériel de détection et de décontamination des substances CBRN et de vêtements de protection pour les premiers intervenants. Le BPIEPC assure la coordination de ces initiatives en collaboration avec différents ministères et organismes.

Réponse aux incidents

Le budget de 2001 prévoyait en outre une somme de 25 millions de dollars qui devait permettre à la GRC de renforcer ses équipes CBRN et une somme de 84 millions de dollars destinée aux Forces canadiennes pour améliorer les systèmes de défense contre les attentats CBRN; de cette somme, 30 millions de dollars ont été affectés à la mise sur pied d'une nouvelle compagnie, la Compagnie interarmées de défense nucléaire, biologique et chimique (CIDNBC). Cette compagnie aura notamment pour tâche de seconder les ministères fédéraux responsables de la gestion des situations d'urgence CBRN. Cette unité est devenue partiellement opérationnelle en décembre 2002 et sera entièrement opérationnelle en décembre 2004, lorsqu'elle disposera de plus de personnel et de matériel.

Les Forces canadiennes font aussi partie d'une équipe nationale mixte d'intervention composée de leur Équipe d'intervention en

cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique (EINBC), de la Section de l'enlèvement et de la technologie des explosifs et de la Direction du service des laboratoires judiciaires de la GRC ainsi que du Centre de mesures et d'intervention d'urgence, du Plan d'aide en cas d'urgence et des Équipes d'intervention sanitaires d'urgence (EISU) de Santé Canada. Les membres de cette équipe mixte reçoivent une formation avancée de la GRC et du MDN sur l'utilisation de l'équipement de protection CBRN, les procédures de décontamination, les méthodes de neutralisation spécifiques, les techniques de collecte des éléments probants, la manière de garder intactes les scènes de crime et la manipulation des échantillons biologiques.

En plus de ces équipes tactiques, certains ministères, comme Environnement Canada, Transports Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Santé Canada, disposent de ressources techniques prêtes à intervenir à toute heure du jour ou de la nuit. Des experts spécialement formés offrent une vaste gamme de services comme des conseils aux premiers intervenants 24 heures par jour et 7 jours par semaine sur la manière de manipuler les marchandises dangereuses, de l'information permettant d'identifier l'agent utilisé dans un attentat, des modèles aériens et hydrauliques permettant de prévoir le parcours suivi par une substance dispersée et des analyses en laboratoire de spécimens suspects.

Recherche et nouveaux instruments

Gâce aux recherches menées au Canada dans le domaine de la défense contre les agents de guerre chimiques et biologiques, les équipes d'intervention CBRN disposent d'un matériel défensif qui compte parmi les meilleurs au monde. Recherche et développement pour la défense Canada

(RDDC), agence du ministère de la Défense nationale, possède une banque de connaissances considérable sur les agents chimiques et bactériologiques, leur toxicologie et leur infectivité, de même que sur les réactions des liquides, des gaz et des aérosols libérés dans l'atmosphère.

RDDC a reçu 12 millions de dollars en 2001 pour la création du Centre de technologie antiterroriste (CTA). Le CTA, qui sera construit au cours des deux prochaines années à RDDC Suffield, servira à la formation avancée des premiers intervenants de tout le Canada. On y construira des répliques de lieux où les équipes d'intervention d'urgence pourront répéter des scénarios de formation pratique. Le CTA aura aussi des locaux où l'on pourra évaluer et mettre à l'essai la technologie et mesurer l'efficacité du matériel conçu à l'intention des premiers intervenants et des militaires. La première composante du CTA, un laboratoire médico-légal de chimie et de biologie, entreprendra ses activités en 2003.

En outre, RDDC est responsable de l'Initiative de recherche et de technologie CBRN (IRTC), mise sur pied en mai 2002. L'IRTC fait appel à la science et à la technologie pour combler les lacunes dans la capacité de réponse du Canada aux attentats CBRN. L'approche de l'IRTC, interministérielle, consiste à créer des groupes de laboratoires réunis au sein du grand réseau de la communauté scientifique fédérale. Tous les projets ont pour objectif de mettre la nouvelle technologie et les nouvelles techniques à la disposition des premiers intervenants du Canada. Un premier groupe de 24 projets, annoncé en septembre 2002, bénéficie d'un financement totalisant 46 millions de dollars sur une période de trois ans.

Les travaux de l'IRTC s'ajoutent aux efforts du groupe de recherche et de développement pour la lutte antiterroriste Canada-États-Unis, formé en 1995. Ce groupe a déjà de solides antécédents en matière de développement de

la technologie et des instruments servant à lutter contre les multiples menaces terroristes, y compris le terrorisme CBRN. Solliciteur général Canada coordonne la participation du Canada.

Conclusion

Même si une attaque terroriste massive au moyen d'agents CBRN demeure peu probable, c'est une éventualité non négligeable et ses conséquences potentielles seraient suffisamment graves pour justifier l'élaboration continue de plans d'urgence, la surveillance, des interventions le cas échéant et la préparation d'éventuelles mesures d'atténuation.

En effectuant des travaux ciblés de recherche et de développement, en exerçant son leadership dans la communauté mondiale et en renforçant sa capacité d'intervention à l'échelle nationale, le Canada prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la population canadienne contre la menace du terrorisme CBRN. Le Canada entend bien poursuivre ses efforts dans ce domaine afin de toujours mieux se prémunir contre toute éventualité.

Février 2003